



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

ATTESTATION DU PROPRIÉTAIRE SAISON 2021

Location d'unité d'habitation

Règlement n°1195-20-01

Le soussigné atteste qu'il loue, pour un terme d'au moins trois mois consécutifs, l'unité d'habitation située à l'adresse du locataire indiquée ci-dessous et qu'il n'occupera pas cette unité d'habitation durant la même période.

Adresse de l'unité d'habitation :

LOCATAIRE	
Nom du locataire :	
Adresse :	
Ville :	Province :
Code postal :	Courriel :
Téléphone :	Cellulaire :

PROPRIÉTAIRE	
Nom du propriétaire :	
Adresse :	
Ville :	Province :
Code postal :	Courriel :
Téléphone :	Cellulaire :
Signé à	ce
	2021

Signature :

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
Documents fournis :	<input type="checkbox"/> Copie de bail
	<input type="checkbox"/> Formulaire d'immatriculation d'embarcation dûment complété
	<input type="checkbox"/> Copie de l'enregistrement fédéral de l'embarcation